



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue **11 février 2019 à 19 h 17**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3
Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Autres personnes présentes : la directrice générale, la greffière, le directeur du Service de police, le directeur du Service de l'environnement et du développement durable, le directeur du Service de l'urbanisme et le coordonnateur à l'urbanisme, division services aux entreprises.

ORDRE DU JOUR

Résumé de l'assemblée publique de consultation en regard des projets de règlements suivants :

- I. Règlement (2019)-100-26 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement au plan 14 - Affectation du sol
- II. Règlement (2019)-101-21 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions
- III. Règlement (2019)-102-52 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions
- IV. Règlement (2019)-107-10 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à l'usage d'utilité publique moyenne dans la zone FA-555-1

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 21 janvier 2019;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 6 février 2019;
4. **Règlement**
 - 4.1 Règlement (2018)-166 sur les ententes relatives à des travaux municipaux et aux garanties concernant certains travaux municipaux - adoption;
5. **Administration**
 - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
 - 5.2 Tournoi de quilles de la Maison de la Famille du Nord - participation;
 - 5.3 Sommet municipal - résilience climat de l'UMQ - participation;
 - 5.4 Encan de la Fondation Tremblant - participation;
6. **Ressources humaines**
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
8. **Urbanisme**
 - 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

- 8.1.1 935, chemin Cochrane - implantation de génératrices en cour avant;
- 8.1.2 1703-1705, rue Marie-Louise-Vallée - augmentation de la hauteur d'une clôture;
- 8.1.3 956, rue de la Montagne - empiètements en marge avant;
- 8.1.4 142, chemin du Lac-Tremblant-Nord - augmentation du nombre d'étages, réduction des marges latérales et empiètements en marges latérale et arrière;
- 8.1.5 1771-1773, chemin du Village - réduction de la bande de protection du corridor de signature, empiètement en marge avant et augmentation de pente;
- 8.1.6 160, chemin des Hauteurs - implantation d'un abri d'auto en cour avant et réduction d'ouverture des pans verticaux;
- 8.1.7 1025, rue des Jonquilles - empiètement en marge arrière;
- 8.2 Consultation publique sur une demande d'usage conditionnel - chemin des Ancêtres - construction neuve dans une zone située aux abords du Circuit Mont-Tremblant;
- 8.3 Recommandations de comités consultatifs d'urbanisme - réunion du 21 janvier 2019;
- 8.4 Assemblée publique de consultation - dépôt du compte-rendu;
- 8.5 Acquisition de servitude à l'arrière du CISSS - mandat de services professionnels - modification de la résolution CM18 03 096;
- 8.6 Construction d'une résidence pour personnes âgées - 614, rue de Saint-Jovite - Résidences Tremblant (Les Cours Saint-Jovite);
- 8.7 Demande d'acquisition d'une partie de l'emprise de la rue Harrisson - partie du lot 5 011 699 du cadastre du Québec;
- 8.8 Demande d'acquisition de l'emprise du chemin Pilon - lot 4 648 957;
- 8.9 Demande d'occupation permanente du domaine public - 1246, rue de la Diable - lot 3 278 704;
- 8.10 Demande de modifications à la réglementation d'urbanisme - rue du Cap - zone RF-413
- 8.11 Demande de modifications à la réglementation d'urbanisme - 1555, route 117 - zone CL-308;
- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Accès Faubourg Tremblant vs carrefour giratoire Vaillancourt/route 117 - modification à la résolution CM18 12 500;
 - 9.2 Réparation de pompe au poste de surpression d'aqueduc de la Forêt - contrat;
 - 9.3 Inspection et analyse des bornes d'incendie - renouvellement de contrat;
 - 9.4 Entretien des réseaux d'égout sanitaire et pluvial - contrat;
 - 9.5 Audits quinquennaux pour les usines d'eau potable - mandat de services professionnels;
 - 9.6 Remplacement de l'élément chauffant du bassin de nettoyage à l'usine de filtration du lac Tremblant - contrat;
 - 9.7 Retiré;
 - 9.8 Club de Voile Mont Tremblant - renouvellement de bail;
- 10. Environnement**
 - 10.1 Remplacement du comité organisateur d'événement en environnement (COEE) par le comité consultatif en environnement et développement durable (CCEDD);
- 11. Culture et loisirs**
 - 11.1 Aides en matière de loisirs et d'activités communautaires.
- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. Levée de la séance**

Résumé de l'assemblée de consultation publique

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

Monsieur Stéphane Martin, coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises, à l'aide d'une présentation, explique sommairement la portée des règlements (2019)-100-26, (2019)-101-21, (2019)-102-52 et (2019)-107-10 et invite les personnes présentes à assister à l'assemblée de consultation publique plus détaillée qui aura lieu le mardi 12 février à 16 h à la salle du conseil. La présentation est un résumé non exhaustif de la consultation publique.

Les modifications portent notamment sur :

- l'agrandissement de l'affectation publique et institutionnelle « PI » à même une partie des aires d'affectations résidentielle faible densité « RA » et résidentielle forte densité « RF », de l'affectation résidentielle forte densité « RF » à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle faible densité « RA » et de l'affectation résidentielle faible densité « RA » à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle forte densité « RF »;
- l'ajout d'une disposition aux devoirs du propriétaire, occupant, requérant ou exécutant des travaux avant l'occupation du bâtiment ou le début des opérations reliées à un usage;
- l'assujettissement à l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'un conteneur à matières résiduelles;
- des précisions sur les enseignes autorisées sans certificat qui ne sont pas assujetties au PIIA;
- une mention à l'effet qu'un plan image doit être fait par un arpenteur-géomètre et qu'une l'étude de caractérisation environnementale doit être faite par un biologiste;
- l'ajout d'une définition pour « démolition totale »;
- la modification de la définition de cave;
- la modification du texte concernant la perte de droits acquis;
- des précisions sur la norme d'implantation d'une piscine, d'un spa, d'une remise à piscine ou d'un bain-tourbillon en cour avant;
- l'augmentation de la superficie des abris d'auto temporaires de 30 à 40 m²;
- la modification de la distance entre une case de stationnement et une colonne dans le cas d'un stationnement intérieur;
- une mise à jour de la loi applicable pour le calcul des cases de stationnement pour les personnes handicapées;
- l'établissement de normes pour les allées d'accès desservant des conteneurs à matières résiduelles;
- l'exemption de la plantation d'arbres en bordure des routes 323 et 327 au sud de la route 117 en zone agricole;
- la mise à jour des normes exigeant des arbres sur un terrain;
- une uniformisation du terme « matières résiduelles »;
- l'ajustement de la marge d'un îlot pour pompes à essence;
- la modification du calcul du nombre de cases de stationnement pour le commerce d'hébergement;
- les modifications de certaines dispositions visant les mini-entrepôts;
- la correction d'une coquille pour l'usage acériculture et érablière artisanale;
- la mise à jour du tableau des compatibilités des structures dans le golf Le Maître;
- la mise à jour des dispositions pour le nouveau Cégep;
- une modification de l'usage commerce de détail et service partout où il est actuellement permis pour autoriser la vente de cannabis uniquement dans la zone CA-329 (chemin de Brébeuf entre la route 117 et la rue de Saint-Jovite et la rue de Saint-Jovite entre la route 117 à l'ouest et le pont de la rivière du Diable à l'est);
- l'application, au Versant Soleil et au Camp Nord, et plus généralement au secteur de Station Mont Tremblant, des dispositions visant les enseignes sans certificat actuellement autorisées à la Base Sud;
- l'autorisation d'afficher un lettrage électronique en remplacement des lettres interchangeables pour annoncer le prix de l'essence aux stations-service;
- l'autorisation d'indiquer les numéros civiques sur des enseignes de projet domiciliaire;
- les modifications de dispositions pour les zones VA-121, FA-551-1, CA-463, CA-463-1, RA-434, CA-329;
- l'agrandissement de la zone RF-440, à même une partie de la zone RA-434 et de la zone RA-434 à même une partie de la zone RF-440;
- l'ajout d'une annexe au règlement de zonage (2008)-102 pour les enseignes carrefour d'information;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
11 février 2019**

- l'ajout de dispositions pour un usage conditionnel « utilité publique moyenne » dans la zone FA-555-1.

CM19 02 048

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée. .

3. Procès-verbaux

CM19 02 049

3.1 Séance ordinaire du 21 janvier 2019

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 janvier 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 02 050

3.2 Séance extraordinaire du 6 février 2019

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 février 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CM19 02 051

4.1 Règlement (2018)-166 sur les ententes relatives à des travaux municipaux et aux garanties concernant certains travaux municipaux - adoption

CONSIDÉRANT QU' avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Joël



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

Charbonneau à la séance extraordinaire du 6 février 2019;

CONSIDÉRANT QU' un projet de ce règlement a été adopté le 21 décembre 2018 en vertu de la résolution CM18 12 499;

Il est proposé par monsieur Joël Charbonneau
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2018)-166 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX ET AUX GARANTIES CONCERNANT CERTAINS TRAVAUX MUNICIPAUX.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM19 02 052

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 02 053

5.2 Tournoi de quilles de la Maison de la Famille du Nord - participation

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU que messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille, François Marcoux et Danny Stewart participent au tournoi de quilles de la Maison de la Famille du Nord qui se tiendra le 22 mars 2019 au Centre de quilles St-Jovite et d'autoriser l'inscription de l'équipe de la Ville de Mont-Tremblant au montant de 300 \$, exonéré de taxes (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM19 02 054

5.3 Sommet municipal - résilience climat de l'UMQ - participation

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU que monsieur le conseiller François Marcoux soit autorisé à participer au Sommet municipal - résilience climat de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra le 21 mars 2019 à l'hôtel DoubleTree de Gatineau et de rembourser les dépenses inhérentes à ce sommet (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 02 055

5.4 Encan de la Fondation Tremblant - participation

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Luc Brisebois, madame la conseillère Mélanie Matte ainsi que messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille, François Marcoux et Joël Charbonneau représentent la Ville lors de la Réception Cocktail/Encan de la Fondation Tremblant qui aura lieu le 20 avril 2019, au Fairmont Tremblant et d'acheter



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

5 billets pour un total de 475 \$ et, si applicable, incluant les taxes (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM19 02 056

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2018 au montant de 100 393,17 \$ et pour le mois de janvier 2019 au montant de 48 517,28 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 935, chemin Cochrane - implantation de génératrices en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-268) vise à régulariser l'implantation de 2 génératrices en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU19-01-009)

Questions du public : Des questions sont posées par messieurs Robert Jodoin, Pierre Bourget et Andrew Merton qui de plus, dépose un document d'argumentation en son nom personnel et celui de son épouse.

8.1.2 1703-1705, rue Marie-Louise-Vallée - augmentation de la hauteur d'une clôture

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-279) vise à régulariser une clôture en cour avant dont la hauteur est de 1,83 m plutôt que de 0,75 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU19-01-010)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 956, rue de la Montagne - empiètements en marge avant

Cette demande de dérogations mineures (2018-DM-283) vise à régulariser l'implantation :

- d'une résidence à 5,69 m plutôt qu'à 7,5 m de la ligne avant;
- d'une remise non attenante sur la ligne avant plutôt qu'à 5,5 m de celle-ci.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU19-01-004)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 142, chemin du Lac-Tremblant-Nord - augmentation du nombre d'étages, réduction des marges latérales et empiètements en marges latérale et arrière

Cette demande de dérogations mineures (2019-DM-000) vise à autoriser l'agrandissement d'une résidence qui déroge à la réglementation par :

- sa hauteur de 2,5 étages plutôt que de 2 étages;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

- son implantation à 1,8 m plutôt qu'à 12 m de la ligne latérale;
- le total des marges latérales de 14,68 m plutôt que de 24 m;
- son implantation à 6,1 m plutôt qu'à 20 m de la ligne arrière;
- l'implantation d'un balcon à 2,85 m plutôt qu'à 10 m de la ligne latérale;
- l'implantation d'un second balcon à 2,3 m plutôt qu'à 10 m de la ligne latérale;
- l'implantation d'un balcon à 4,9 m plutôt qu'à 16 m de la ligne arrière;
- la projection d'une corniche à environ 1,64 m plutôt qu'à 10 m de la ligne latérale;
- la projection d'une corniche à environ 5,94 m plutôt qu'à 16 m de la ligne arrière.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU19-01-006)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 1771-1773, chemin du Village - réduction de la bande de protection du corridor de signature, empiètement en marge avant et augmentation de pente

Cette demande de dérogations mineures (2019-DM-001) vise à régulariser, dans la cadre de la reconstruction d'une habitation bifamiliale isolée :

- la projection d'une corniche à 1,45 m plutôt qu'à 4 m de la ligne avant;
- la réduction à 1,55 m de la bande de protection du corridor de signature de 3 m;
- la pente de l'allée d'accès dont le pourcentage est de 22 % sur les premiers 5 mètres calculés à partir de l'assiette de la route plutôt que de 3 %.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU19-01-007)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 160, chemin des Hauteurs - implantation d'un abri d'auto en cour avant et réduction d'ouverture des pans verticaux

Cette demande de dérogations mineures (2019-DM-002) vise à régulariser la construction d'un abri d'auto attenant à la résidence :

- dont l'implantation est en cour avant et dans l'espace compris dans le prolongement imaginaire des murs latéraux de la résidence alors que le règlement ne le permet pas;
- dont un plan vertical est complètement fermé et un second fermé à 75 % plutôt que d'être ouverts dans une proportion minimale de 50 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU19-01-008)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 1025, rue des Jonquilles - empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2019-DM-003) vise à régulariser l'implantation d'une galerie à 2 m plutôt qu'à 3 m de la ligne arrière.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU19-01-005)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Consultation publique sur une demande d'usage conditionnel - chemin des Ancêtres - construction neuve dans une zone située aux abords du Circuit Mont-Tremblant

Cette demande d'un usage conditionnel (2018-UC-238) vise à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale dans une zone située aux abords du Circuit Mont-Tremblant.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU19-01-003)

Questions du public : aucune question n'est posée.



CM19 02 057

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 février 2019

8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 21 janvier 2019

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures et d'usage conditionnel;

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA pour le 614, rue de Saint-Jovite est traitée séparément étant donné qu'elle a fait l'objet de plusieurs rencontres du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU :

DE reporter la prise de décision sur la demande de dérogation mineure pour le 935, chemin Cochrane faisant l'objet de la recommandation CCU19-01-009 et de demander le dépôt d'une étude réalisée par un acousticien pour garantir le respect de la réglementation et l'érection d'un mur, d'une structure ou d'un bâtiment pour dissimuler l'équipement;

D'entériner les résolutions du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 21 janvier 2019 ET

1) A l'égard d'une demande d'usage conditionnel :

D'accepter conditionnellement la demande d'usage conditionnel sur la propriété suivante :

Adresse	# de la résolution du CCU
Chemin des Ancêtres	CCU19-01-003

2) A l'égard des demandes de dérogations mineures :

D'accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la résolution du CCU
1025, rue des Jonquilles	CCU19-01-005
142, chemin du Lac-Tremblant-Nord	CCU19-01-006
160, chemin des Hauteurs	CCU19-01-008

D'accepter conditionnellement les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la résolution du CCU
956, rue de la Montagne	CCU19-01-004
1703-1705, rue Marie-Louise-Vallée	CCU19-01-010

D'accepter en partie la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la résolution du CCU
1771-1773, chemin du Village	CCU19-01-007

3) A l'égard des demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale :

D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresses	# de la résolution du CCU
875, rue de Saint-Jovite	CCU19-01-016

D'accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la résolution du CCU
Boulevard du Docteur-Gervais	CCU19-01-013
Route 117	CCU19-01-014
Station Mont Tremblant	CCU19-01-015



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

1109, rue de Saint-Jovite	CCU19-01-017
445, route 117	CCU19-01-018

Concernant la demande du 1109, rue de Saint-Jovite, il est résolu de modifier la résolution CM18 05 200 qui entérinait celle du CCU portant le numéro CCU18-04-074 en remplaçant la condition du retrait du lettrage *Fruits Légumes Fromages* par celle du retrait du lettrage *Produits biologiques*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.4 Assemblée publique de consultation - dépôt du compte-rendu

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le compte-rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 15 janvier 2019 en regard du projet de règlement (2018)-166 sur les ententes relatives à des travaux municipaux et aux garanties concernant certains travaux municipaux.

CM19 02 058

8.5 Acquisition de servitude à l'arrière du CISSS - mandat de services professionnels - modification de la résolution CM18 03 096

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement de l'Espace public dans une partie du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE l'Espace public requiert l'aménagement d'une passerelle et permettant la circulation des piétons entre l'aire de stationnement à l'arrière du magasin Tigre Géant et l'Espace public sur le lot 3 278 025;

CONSIDÉRANT QU' un projet de nouvel ascenseur à l'arrière du CISSS a dû être refusé en vertu de l'article 7 de la *Loi sur la sécurité civile* compte tenu des risques d'inondation à cet endroit;

CONSIDÉRANT QU' une telle passerelle et une digue auraient pu permettre la construction du projet d'ascenseur à l'arrière du centre d'hébergement;

CONSIDÉRANT QU' une évaluation sommaire des coûts des aménagements d'une digue sous la passerelle révèle qu'ils sont très élevés et difficilement justifiable et que d'autres alternatives, moins onéreuses, sont maintenant disponibles pour la réalisation du projet d'ascenseur du CISSS;

CONSIDÉRANT

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU de modifier la résolution CM18 03 096 par le retrait du projet de digue pour les motifs mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 02 059

8.6 Construction d'une résidence pour personnes âgées - 614, rue de Saint-Jovite - Résidences Tremblant (Les Cours Saint-Jovite)

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) se sont rencontrés à 3 reprises, soit les 21 janvier, 4 février et 11 février 2019 au sujet du projet de construction d'une



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

résidence pour personnes âgées au 614, rue de Saint-Jovite comprenant 144 logements et 3 locaux commerciaux où le PIIA des portes d'entrée principales s'applique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'entériner la résolution du comité consultatif d'urbanisme pour le plan d'implantation et d'intégration architecturale de la demande CCU19-02-024 incluse au procès-verbal du 11 février 2019, en ajoutant les conditions suivantes :

- que la pente du toit soit augmentée pour une inclinaison de 9 : 12;
- que le toit débute au fascia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 02 060

8.7 Demande d'acquisition d'une partie de l'emprise de la rue Harrison - partie du lot 5 011 699 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QU' un représentant de la propriétaire des lots 5 009 831 et 5 011 692 du cadastre du Québec a fait une demande pour acquérir une partie de la rue Harrison, étant composée d'une partie du lot 5 011 699 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de lot correspond à la fin de la rue, laquelle sépare la propriété de la requérante;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne juge pas utile de conserver cette partie de la rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE procéder à la fermeture de l'extrémité de la rue Harrison, étant une partie du lot 5 011 699 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 572 mètres carrés, tel qu'indiquée sur un plan préparé par l'arpenteur-géomètre monsieur Simon Jean, minute 2603 en date du 1^{er} novembre 2018 et de la retirer du domaine public de la Ville par sa désaffectation d'utilité publique en vue de son aliénation et conditionnellement à celle-ci, laquelle désaffectation sera effective immédiatement avant la signature du contrat de vente faisant l'objet des présentes;

DE vendre cette partie de lot, sans garantie légale, au propriétaire des lots 5 011 692 et 5 009 831 du cadastre du Québec, au prix fixé à la valeur marchande établie par un évaluateur agréé, à la charge par cet acquéreur d'assumer tous les honoraires professionnels (évaluateur, arpenteur-géomètre, notaire) et les frais inhérents à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 02 061

8.8 Demande d'acquisition de l'emprise du chemin Pilon - lot 4 648 957

CONSIDÉRANT QUE la firme BC2 a fait une demande pour acquérir le chemin Pilon;

CONSIDÉRANT QU' il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de vendre cette emprise qui dessert plusieurs terrains construits;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU DE refuser la cession de l'emprise du chemin Pilon soit le lot 4 648 957 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 02 062

8.9 Demande d'occupation permanente du domaine public - 1246, rue de la Diable - lot 3 278 704

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public au propriétaire du 1246, rue de la Diable, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 02 063

8.10 Demande de modifications à la réglementation d'urbanisme - rue du Cap - zone RF-413

CONSIDÉRANT

le dépôt d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme à l'effet d'autoriser, dans la zone RF-413, un projet intégré composé de trois bâtiments de 30 unités chacun et de hausser le nombre d'étages de 2,5 à 4;

CONSIDÉRANT QUE

la demande n'est pas accompagnée d'arguments justificatifs valables;

CONSIDÉRANT QU'

il n'est pas souhaitable d'avoir à cet endroit une aussi forte densité ni des habitations de 4 étages;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE refuser cette demande de modification à la réglementation d'urbanisme pour la zone RF-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 02 064

8.11 Demande de modifications à la réglementation d'urbanisme - 1555, route 117 - zone CL-308

CONSIDÉRANT

le dépôt d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme à l'effet d'autoriser l'usage C-6 « commerce de récréation » et plus spécifiquement des activités de conditionnement physique dans la zone CL-308;

CONSIDÉRANT QU'

afin de conserver le dynamisme actuel du centre-ville, nos études de positionnement commercial favorisent la concentration de ce type d'usage (assimilable à un service professionnel) au centre-ville, du fait qu'il est générateur d'un achalandage;

CONSIDÉRANT QU'

il n'est pas souhaitable pour la Ville d'autoriser ce type de commerce dans la zone visée par la demande compte tenu qu'il y a plusieurs locaux commerciaux disponibles dans les pôles du Centre-Ville et du Village;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE refuser la demande de modification à la réglementation d'urbanisme pour le 1555, route 117.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM19 02 065

9.1 Accès *Faubourg Tremblant* vs carrefour giratoire Vaillancourt/route 117 - modification à la résolution CM18 12 500

CONSIDÉRANT QU' une erreur est survenue dans l'identification de l'entreprise alors que la société en commandite est depuis le début celle concernée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU de modifier la résolution CM18 12 500 en remplaçant chacune des mentions « Groupe Forum » par « Société en commandite immeubles centre Tremblant ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 02 066

9.2 Réparation d'une pompe au poste de surpression d'aqueduc de la Forêt - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à la réparation d'une pompe au poste de surpression d'aqueduc de la Forêt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU d'octroyer à Moteurs et Pompes Mont-Tremblant inc., le contrat de réparation d'une pompe au poste de surpression d'aqueduc de la Forêt au montant de 6 450 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-413-01-526) payable par la réserve aqueduc Mont-Tremblant, le tout en conformité avec la proposition de cette société datée du 17 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 02 067

9.3 Inspection et analyse des bornes d'incendie - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE la résolution CM17 02 055 attribuait un contrat pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie sur le territoire de la Ville à la firme Hydra-Spec inc. pour l'année 2017 avec possibilité de renouvellement aux mêmes conditions pour les années 2018 et 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Joël Charbonneau
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'exercer l'option de renouvellement et de renouveler le contrat de Hydra-Spec inc. pour la réalisation de l'inspection et de l'analyse d'environ 677 bornes d'incendie pour l'année 2019, à un taux unitaire de 26,95 \$ par borne d'incendie, pour un montant de 18 245,15 \$, taxes en sus, conformément au document d'appel d'offres



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
11 février 2019**

TP-2017-04, conditionnellement à la remise à la Ville du document de renouvellement d'assurance responsabilité civile de cette société avant le début des travaux, et payable comme suit :

- 9 028,25 \$ poste budgétaire 02-413-00-419;
- 9 216,90 \$ poste budgétaire 02-413-01-419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 02 068

9.4 Entretien des réseaux d'égout sanitaire et pluvial - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit effectuer des travaux d'hydrocurage des réseaux d'égout sanitaire et pluvial et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'octroyer à Pompage Sanitaire Mont-Tremblant inc. le contrat de nettoyage par vacuum et hydro-pressure des réseaux d'égout sanitaire et pluvial au montant de 64 805 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-320-00-524, 02-415-00-524, 02-415-01-524), le tout conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2019-03, et réparti comme suit :

Période 2019 : 31 990 \$;
Période 2020 : 32 815 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 02 069

9.5 Audits quinquennaux pour les usines d'eau potable - contrat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit effectuer des audits quinquennaux pour les usines de production d'eau potable desservant plus de 5 000 personnes tel qu'exigé par le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de soumission sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Asisto inc.	16 800 \$
GBI Experts-Conseils	17 500 \$
Consortium WSP/EXP (181-14033-00)	21 700 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Joël Charbonneau
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU D'octroyer à Asisto inc., le contrat pour la réalisation d'audits quinquennaux pour les deux usines de production d'eau potable tel qu'exigé par le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au montant de 16 800 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-412-00-419 et 02-412-01-419), payable à 50 % par la réserve aqueduc Mont-Tremblant et à 50 % par la réserve aqueduc de Saint-Jovite, le tout en conformité avec la proposition de cette société datée du 21 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM19 02 070

9.6 Remplacement de l'élément chauffant du bassin de nettoyage à l'usine de filtration du lac Tremblant - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au remplacement de l'élément chauffant du bassin de nettoyage des membranes à l'usine de filtration du lac Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Joël Charbonneau
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'octroyer à J.M. Léonard, Électricien inc., le contrat pour le remplacement d'un élément chauffant du bassin de nettoyage des membranes à l'usine de filtration d'eau potable du lac Tremblant au montant de 6 735 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-412-01-526) payable par la réserve aqueduc Mont-Tremblant, le tout en conformité avec la proposition de cette société datée du 21 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Retiré

CM19 02 071

9.8 Club de Voile Mont Tremblant - renouvellement de bail

CONSIDÉRANT QUE la Ville détient un bail avec le Club de Voile Mont-Tremblant et que ce dernier arrive à échéance le 30 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement et la signature du bail à intervenir avec le Club de Voile Mont-Tremblant et d'autoriser le maire et le directeur du Service des travaux publics à signer celui-ci pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM19 02 072

10.1 Remplacement du comité organisateur d'événement en environnement (COEE) par le comité consultatif en environnement et développement durable (CCEDD)

CONSIDÉRANT QUE la Ville prévoit élaborer un nouveau plan d'action en environnement et développement durable pour la période 2019-2022;

CONSIDÉRANT QUE pour élaborer ce plan la Ville désire s'adjoindre un comité consultatif de citoyens et en définir le rôle et les pouvoirs;

CONSIDÉRANT le règlement (2003)-42 édictant les règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

- D' abolir le Comité organisateur d'événement/conférence en environnement et de créer le Comité consultatif en environnement et développement durable (CCEDD) dont le rôle et les pouvoirs sont :
- a) de participer à l'élaboration de plans d'action en matière d'environnement et de développement durable et d'en assurer le suivi;
 - b) d'étudier et faire des recommandations sur toutes demandes du conseil portant sur les orientations privilégiées en matière environnementale dans le cadre de l'élaboration de plans dans une perspective de développement durable et proposer une priorisation des projets;
- QUE ce comité soit composé de 2 membres du conseil et de 3 citoyens dont le mandat de ces derniers est de 2 ans et renouvelable une seule fois pour un mandat de 2 ans;
- DE nommer les personnes suivantes sur ce comité :
- monsieur Pierre Bourget, citoyen;
 - monsieur Robert Courchesne, citoyen;
 - monsieur Julien Houle, citoyen;
 - monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller;
 - monsieur François Marcoux, conseiller, lequel agira à titre de président;
- DE désigner les personnes ressources suivantes pour assister ce comité dans ses travaux :
- le directeur du Service de l'environnement et du développement durable;
 - la commis-secrétaire de ce service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM19 02 073

11.1 Aides en matière de loisirs et d'activités communautaires

CONSIDÉRANT les demandes déposées par la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut et la Ligue de hockey Jérôme Gauthier pour obtenir une aide financière correspondant à la tarification pour l'usage, selon la demande, de l'aréna ou de la patinoire extérieure située près de l'aréna aux fins de la tenue de leur événement respectif;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des articles 90 et 91 de la *Loi sur les compétences municipale*, une municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de loisirs et d'activités communautaires et pour la poursuite sur son territoire d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

- D' accorder une aide financière correspondant à la tarification pour l'usage de l'aréna à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, au profit de laquelle se tiendra un match des étoiles de la ligue Inter-Jovitienne de Mont-Tremblant et de la ligue Deux-Tiers de Sainte-Agathe-des-Monts le 13 avril 2019 de 13 h 30 à 16 h 30;
- D' accorder une aide financière correspondant à la tarification pour l'usage de la patinoire extérieure située près de l'aréna au responsable de la ligue de hockey Jérôme Gauthier aux fins de la tenue de la 9^e classique hivernale le 16 février 2019 de 14 h 30 à 16 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM19 02 074

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière